



FICHE TECHNIQUE

VOLTACID GEL

**GEL NETTOYANT DETARTRANT DESOXYDANT
POUR MATERIELS ET SURFACES EN INOXYDABLE
USAGE PROFESSIONNEL**

VOLTACID GEL est une préparation en eau déminéralisée, à base d'acides minéraux, d'agent surfactif à haut pouvoir mouillant. **Eléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par arrêté du 19/12/2013) relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires produits et boissons de l'homme et des animaux.**

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: GEL
Masse volumique	: 1270 G/L ± 20 G/L
Couleur	: ROSE
Odeur	: FAIBLEMENT ACIDULEE
Réaction chimique	: FORTEMENT ACIDE
PH pur	: 0.5 ENVIRON
Inflammabilité	: ININFLAMMABLE

PROPRIETES PRINCIPALES

VOLTACID GEL de part sa présentation en gel, permet des applications très localisée sur des supports verticaux, limitant les risques de coulures ou de projection accidentelle.

VOLTACID GEL est un **DETERGENT, DESINCRUSTANT, DETARTRANT CONCENTRE**. Bon pouvoir émulsionnant et pénétrant des dépôts présents sur surfaces à nettoyer.

VOLTACID GEL **disperse** les matières organiques, les amas constitués de souillures protéiques.

VOLTACID GEL **dissout** les tartres, dépôts calcaires, tartres organiques, "pierre de lait" sur les matériels, récipients et surfaces en acier inoxydable pouvant se trouver au contact des aliments.

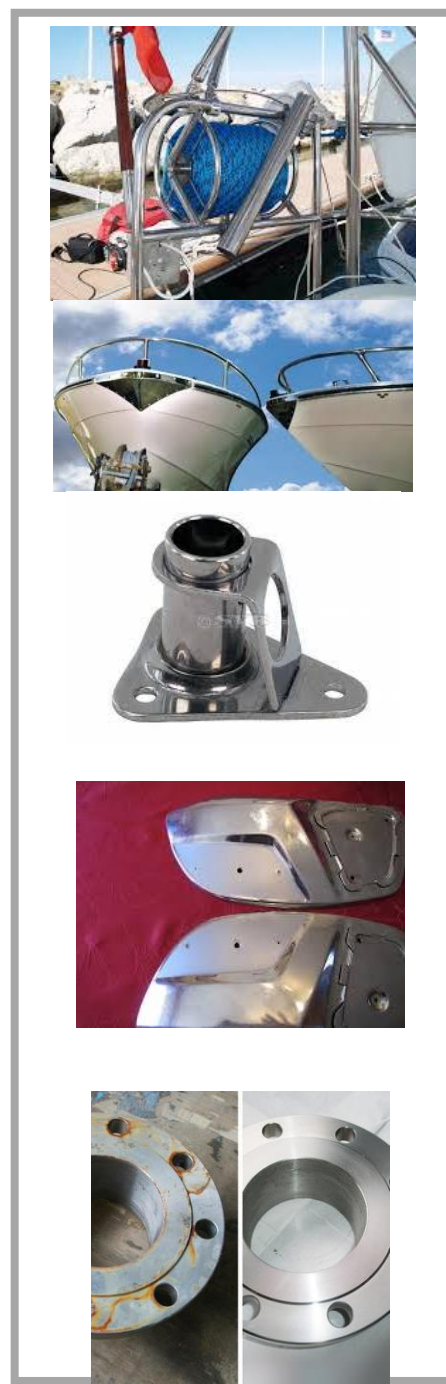
VOLTACID GEL est légèrement moussant, il **n'attaque pas** les joints en caoutchouc, plastiques usuels, alliages inoxydables aux conditions d'utilisation préconisées. Il élimine les traces d'oxyde, de **rouille** sur les surfaces.

VOLTACID GEL **désincruste** les dépôts organiques et minéraux également sur les matières plastiques (bacs et matériels en polyéthylène), faïences, surfaces carrelées.

VOLTACID GEL est utilisé en agroalimentaire, dans les cuisines, restaurants, ateliers de fabrication de plats cuisinés, viandes, poissons, salaisons, laiteries, fromageries, industries des boissons, ateliers vinicoles...

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- ◆ S'utilise à **l'état pur** en application au pinceau, brossage.
- ◆ Effectuer ensuite un rinçage complet des surfaces à l'eau claire.



RECOMMANDATIONS



Renferme de l'acide phosphorique

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux. **P301 + P330 + P331** EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. **NE PAS faire vomir.** **P303 + P361 + P353** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. **P304 + P340** EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. **P305 + P351 + P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. **P501** Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Contient moins de 5% de : agents de surface non ioniques

PRÉCAUTIONS et CONTRE INDICATION :

Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des alcalins forts ou de l'eau de javel (chlore).

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Protéger du gel au stockage.

Produit fortement ACIDE : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes et autres surfaces sensibles aux produits acides.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.